



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Présents : REY Benoît, POULET Céline, LEBEAU Corentin, LILLIO Béatrice, PRATS Manuel, LEQUINT Bastien, GABORY Aurélie, GENY Yoann, GENCEL Laura, CROUZET Agathe, FAURE Corentin,

Secrétaire de séance : GABORY Aurélie

Ordre du jour

1. Installation du conseil municipal
2. Élection du maire
3. Détermination du nombre d'adjoints au Maire
4. Élection des adjoints au Maire
5. Lecture et remise de la charte de l'élu local par le maire
6. Création et composition des commission municipales
7. Désignation de deux représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du Comité Syndical du SDED
8. Informations et questions diverses

1/ Installation du conseil municipal

La séance s'ouvre sous la présidence de M. PRATS Manuel, doyen d'âge, qui procède à l'appel nominal.

Après lecture des résultats des élections, consignés dans les procès-verbaux, il déclare officiellement installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux suivants : REY Benoît, LILLIO Béatrice, PRATS Manuel, POULET Céline, LEQUINT Bastien, GABORY Aurélie, LEBEAU Corentin, GENCEL Laura, GENY Yoann, CROUZET Agathe, FAURE Corentin

Le quorum étant atteint, le conseil désigne à l'unanimité Mme GABORY Aurélie comme secrétaire de séance.

2/ Election du maire

M. Prats rappelle les modalités légales du scrutin :

- Élection à bulletin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours.
- En cas d'absence de majorité absolue, un troisième tour est organisé à la majorité relative.
- En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Mme GENCEL Laura et M. LEQUINT Bastien sont désignés assesseurs.

Seul M. REY Benoît déclare sa candidature. Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Votants : 11 (aucun abstentionniste, suffrage nul ou blanc)
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue requise : 6

M. REY Benoît obtient 11 voix dès le premier tour et est proclamé maire. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

3/ Détermination du nombre d'adjoints (DEL2026-07)

Conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire rappelle que :

- Le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif du conseil, soit 3 adjoints maximum.
- Les règles de parité doivent être respectées.

Le maire propose de fixer à trois le nombre d'adjoints.

✎ Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

4/ Election des adjoints

Le maire précise que les adjoints sont élus :

- Au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.
- Dans le respect de la parité.

Le maire fait part du dépôt de la liste conduite par Mme POULET Céline composée de :

- 1 – POULET Céline
- 2 – LEBEAU Corentin
- 3 – LILLIO Béatrice

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Votants : 11 (aucun abstentionniste, suffrage nul ou blanc)
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue requise : 6

La liste obtient 11 voix et est élue dès le premier tour. Les adjoints proclamés sont donc :

1. POULET Céline (1^{ère} adjointe)
2. LEBEAU Corentin (2^{ème} adjoint)
3. LILLIO Béatrice (3^{ème} adjointe)

Attributions prévues (arrêtés à venir) :

- 1^{ère} adjointe : Finances et urbanisme
- 2^{ème} adjoint : Travaux et gestion de l'agent technique
- 3^{ème} adjointe : Affaires scolaires et jeunesse

4/ Lecture et remise de la charte de l' élu local par le maire

Le maire donne lecture de la charte de l' élu local et remet un exemplaire à chaque conseiller, qui appose sa signature sur le registre dédié.

5/ Création et composition des commissions municipales (DEL2026-09)

Le maire, président de droit des commissions, propose la création de six commissions composées comme suit :

Commission	Pilote	Membres
Finances / Urbanisme	POULET Céline	LEBEAU Corentin, CROUZET Agathe
Camping	Décision reportée	GENCEL Laura, CROUZET Agathe, GABORY Aurélie
Projets	REY Benoît	Tous les conseillers
Communication / Culture	PRATS Manuel	GENCEL Laura, CROUZET Agathe, GABORY Aurélie
Travaux	Décision reportée	LEBEAU Corentin, FAURE Corentin, GENY Yoann, LEQUINT Bastien (référent chemin)
Affaires scolaires / Jeunesse	LILLIO Béatrice	GENCEL Laura, GABORY Aurélie

6/ Désignation de deux représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du Comité Syndical du SDED (DEL2026-08)

La commune, membre du Syndicat départemental d'Énergies de la Drôme (TE26), doit désigner deux représentants pour participer à l'élection des délégués du Comité syndical.

✦ Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, : REY Benoît et LILLIO Béatrice

7/ Informations et questions diverses

- Présentation et distribution du guide des élus adapté à la commune de Vercheny
- Calendrier des commissions
 - o Projets (embellissement, fleurissement, boulangerie) : 30 mars 2026 à 17h30
 - o Finances : 31 mars 2026 à 18h30
- Prochain conseil : 20 avril 2026 à 19h00
- Subventions départementales : les dossiers doivent être déposés avant le 30/10/2026

La séance est levée à 21h40.

Approuvé le 20.04.2026

La secrétaire de séance

GABORY Aurélie



Le maire

REY Benoît

